

Janvier 2011



L'Union régionale CFDT d'Île-de-France assure la représentation de la CFDT au niveau régional. Avec plus de 100 000 adhérents, elle élabore la politique revendicative concernant l'emploi, la protection sociale, la formation professionnelle, la santé au travail, la lutte contre les discriminations, l'habitat et les transports. Elle est présente dans tous les secteurs professionnels et territoires.

UNION RÉGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE
CFDT
D'ÎLE-DE-FRANCE

POUR UN AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE

L a CFDT Île-de-France a pour ambition de favoriser un aménagement du territoire équilibré et solidaire. Dans ce sens, une priorité doit être accordée aux territoires paupérisés. L'Île-de-France, souvent présentée comme une région favorisée, recèle de grandes disparités et inégalités.

Par ce cahier, la CFDT veut apporter la vision interprofessionnelle d'un syndicat acteur de la société civile, sur un territoire, dans la continuité de la contribution qu'elle a faite pour le SDRIF. Elle démontre son intérêt pour les projets structurants de notre région. Ainsi, la CFDT considère que l'aménagement du territoire n'est pas qu'un problème de transport. Notre vision de l'aménagement de la région capitale intègre la mobilité professionnelle, l'emploi, le logement, les équipements et services de proximité afin d'allier développement économique et durable, attractivité résidentielle, et bien être personnel.

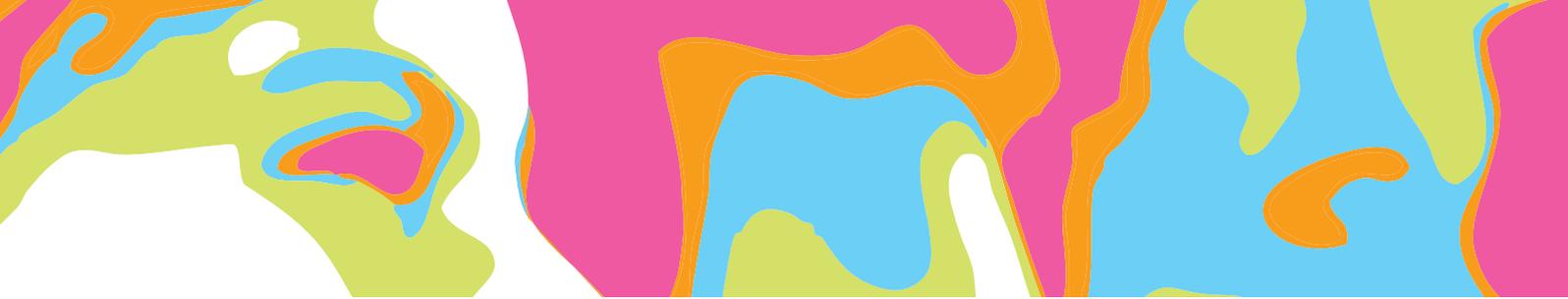
Françoise Lareur
Secrétaire générale

UNION RÉGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE
CFDT D'ÎLE-DE-FRANCE

78, rue de Crimée - 75019 Paris
Tél. : 01 42 03 89 00



Les cahiers d'acteurs sont des contributions sélectionnées par la CPDP qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.



Favoriser la cohésion sociale comme source du développement économique

Le développement économique de la France repose aujourd'hui essentiellement sur les secteurs de la recherche et du développement. L'économie francilienne tire la croissance nationale, qui reste injustement répartie dans notre région. En effet, se superposent une métropole mondialisée et une métropole du quotidien, l'une en mouvement et

l'autre qui stagne. Pour la CFDT, ces deux métropoles doivent se rejoindre et faire coïncider sur un même territoire, activités économiques « d'excellence » et activités économiques résidentielles, en offrant à l'ensemble des salariés des conditions de vie acceptables, à proximité de leur lieu de travail.

Emploi

Élément majeur de développement et de valorisation du territoire francilien, les pôles de compétitivité sont sources d'emplois hautement qualifiés. Il nous paraît indispensable que se développent au sein de ceux-ci ou à proximité, des zones d'activités multi-entreprises qui génèrent des emplois dérivés, que ce soit dans le domaine industriel, commercial ou des services. Dans

ce schéma, les TPE/PME, constituent un maillon essentiel du développement de l'emploi. Cela suppose également que l'aménagement du territoire intègre totalement les besoins des salariés. Il convient parallèlement à freiner le nomadisme d'entreprises, qui pour des raisons d'opportunité, déménagent, sans tenir compte des incidences sur les salariés.

Gouvernance

L'Île-de-France, région capitale, occupe une place particulière. Elle concentre l'essentiel des lieux de décision institutionnels. Elle « souffre » de la « compétition » entre les différents acteurs publics. La CFDT estime que si l'État est légitime pour intervenir dans le développement de la région capitale, il doit le faire en complémentarité en particulier avec le Conseil Régional et les autres collectivités territoriales. En matière d'aménagement, il apparaît pour

la CFDT que la Région est l'échelon pertinent de pilotage. Les opérations décidées par l'État doivent donc être concertées et conformes au SDRIF. La CFDT appelle à la responsabilité de l'ensemble des pouvoirs publics pour trouver à l'intérieur d'un système complexe, un mode de gouvernance équilibré. Pour la CFDT, la création de la Société du Grand Paris est, dans sa composition et par ses compétences, une remise en cause de la décentralisation.

Transports et mobilité

Les difficultés de transports sont un sujet de préoccupation majeur pour les salariés et usagers franciliens. Le retard pris dans le développement du réseau de transport, la vétusté des matériels pénalisent des passagers de plus en plus nombreux. L'offre de transports en commun répond mal aux besoins des salariés. La voiture est souvent le mode de déplacement obligé pour pallier ce défaut, qui entraîne un trafic saturé, un facteur risque important pour les individus et l'environnement. Il est par ailleurs indéniable qu'une plus grande rapidité et régularité est

nécessaire afin d'assurer des déplacements entre aéroports, gares TGV, et pôles économiques, mais tout autant pour les trajets du quotidien. La loi sur le « Grand Paris », assez éloignée de son ambition initiale, a pour objectif le développement économique de la région, mais ne répond pas aux attentes des Franciliens à court et moyen terme. Seul un plan régional des transports « compatible » avec le schéma national des transports le permettra et doit ainsi être mis en œuvre.



Financement

Les besoins en transport sont tels qu'une forte mobilisation financière est nécessaire. Cependant le contexte économique, les choix du gouvernement pour réduire le déficit public et pour relancer la croissance, réduisent la capacité de l'État et des collectivités territoriales à investir dans de grands travaux et en assurer les coûts de fonctionnement. Le projet du « Grand Paris » est estimé à environ 25 M€ financé au 2/3 par l'emprunt, avec un remboursement étalé sur 40 ans. Cette dernière prévision nous paraît hypothétique, l'activité économique, commerciale et domaniale sera-t-elle suffisante pour produire les excédents nécessaires au remboursement des emprunts ? La CFDT ne pourrait accepter que soient davantage mises à contribution d'une part les collectivités territoriales, dont les ressources sont déjà mises à mal par l'État et d'autre part bien

sûr les ménages. En tout état de cause, la réalisation de projets structurants ne peut se faire au détriment des investissements déjà programmés, sur l'amélioration de la qualité de service et la modernisation des axes radiaux vers Paris.

La CFDT préconise de nouvelles ressources réparties et modulées entre usagers des TC (augmentation des tarifs supérieure à l'inflation en cas de nouvelles infrastructures, adaptation des zones en attente de refonte globale de celles-ci), automobilistes (augmentation de la taxe sur les cartes grises, péage urbain sous condition qu'une alternative satisfaisante à l'utilisation de la voiture existe) et entreprises (attribution de la part régionale de la future éco-redevance des poids lourds, extension de la taxe transport aux entreprises de moins de 10 salariés).

Habitat

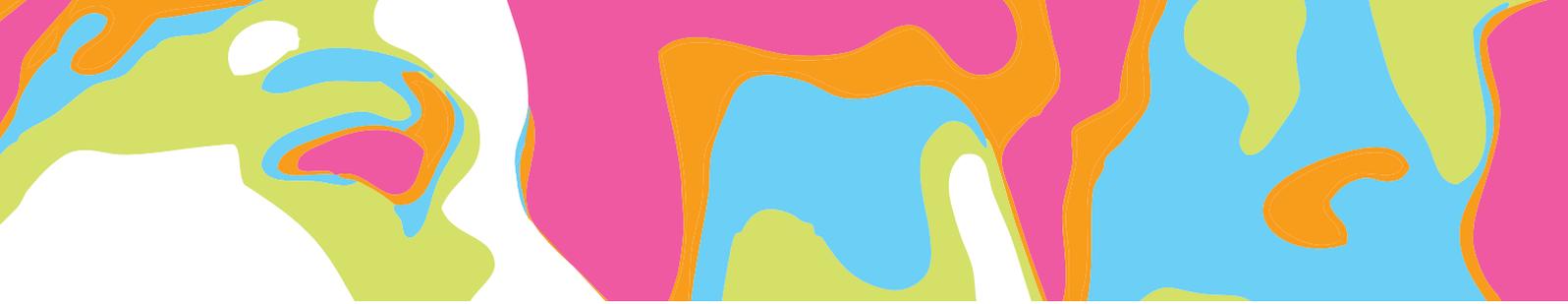
La crise du logement est très sensible en Île-de-France. Les objectifs de production de logements, seule solution pérenne pour résorber les demandes non satisfaites, et en premier lieu dans le secteur de l'habitat social, ne sont pas atteints. Une nouvelle offre de logements, outre qu'elle doit permettre à tous d'occuper un logement digne et économiquement accessible, doit également répondre à la nécessaire mixité sociale, à la réduction des inégalités entre les territoires franciliens. La CFDT est favorable à une densification raisonnée des zones urbaines et péri urbaines, contre un étalement urbain souvent justifié par le coût des logements en zone

centrale de la métropole, mais qui implique de grandes difficultés de déplacement à l'intérieur d'un même bassin de vie. Des mesures incitatives doivent aussi permettre de remettre sur le marché les trop nombreux logements inoccupés (développement de la Garantie des Risques Locatifs, augmentation de la taxe sur les logements vacants, réforme des aides au logement). L'aménagement des zones rurales est un enjeu également important pour maintenir l'équilibre existant qui caractérise l'Île-de-France. À ce titre, il est essentiel de préserver la ceinture verte, qui évite le mitage des espaces ruraux.

Développement économique et social durable

Dans sa vision globale de l'avenir de l'Île-de-France, l'Union régionale CFDT soutient le développement d'une métropole intégrée, tenant compte de la spécificité de chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural. Chaque Francilien doit selon son lieu de résidence, pouvoir avoir accès à un emploi, une formation, des

services et équipements collectifs. La création de ces pôles attractifs s'inscrit dans une logique de compétitivité de l'Île-de-France, mais également dans une logique « d'économie circulaire », où la production de biens, de denrées et de services à vocation à être consommée à l'intérieur du territoire francilien.



Attractivité résidentielle

L'attractivité d'un pays, d'une région, ne se mesure pas seulement par la croissance du Produit Intérieur Brut. Elle se mesure également à la qualité de vie qu'elle offre pour assurer son développement. Or aujourd'hui, le rapport attractivité économique/attractivité résidentielle, n'est plus aussi favorable pour l'Île-de-France. Notre région est concurrencée en cela par d'autres régions métropolitaines. C'est un enjeu majeur pour notre région que de conserver

sa population active, dont on observe un mouvement migratoire vers la province. C'est pourquoi, la CFDT demande que ce volet de l'attractivité résidentielle soit pris en compte dans les projets d'aménagement de l'Île-de-France. Ils doivent offrir aux habitants des services de qualité dans les domaines divers que sont la culture, les loisirs, la santé l'accueil de la petite enfance l'éducation et les services publics de proximité.

LA RÉGION QUE NOUS VOULONS

À quoi sert l'aménagement du territoire, et à qui doit-il bénéficier ? Comment doit-il être pensé ? Pour l'Union régionale CFDT d'Île-de-France, tout projet doit se construire autour de l'Homme, qu'il soit salarié, retraité, étudiant, sans-emploi. Ce sont bien eux qui assurent par leur travail, leur activité, le dynamisme d'un territoire. Encore faut-il leur permettre d'exercer ce travail, cette activité, dans les meilleures conditions. Le développement de l'Île-de-France réside dans sa capacité à attirer les entreprises extérieures, mais également à « fixer la population francilienne sur son sol. Il convient ainsi de repenser fondamentalement l'aménagement francilien pour concrètement réduire les inégalités sociales, fiscales entre les territoires et leurs habitants. Cela implique d'agir :

- sur la politique de l'habitat et du peuplement pour assurer la mixité sociale dans toutes les villes
- de proposer des services de proximité
- de mettre en place un véritable dialogue social territorial en donnant la chance à chaque individu tout au long de sa vie d'être acteur citoyen de la cité
- d'assurer un déplacement des personnes qui tiennent compte de leurs conditions de travail, de leur mode de vie.

En ce qui concerne spécifiquement le réseau de transport francilien, la CFDT estime que les deux projets qui s'opposent aujourd'hui, ne répondent pas pleinement à nos priorités, bien que le projet régional « Arc Express » constitue une avancée significative dans l'amélioration des conditions de déplacement quotidien. Il n'est qu'un élément qui doit s'inscrire dans une vision d'ensemble, et qui doit intégrer les divers modes de transport, qu'ils soient routiers, ferrés, fluviaux, qu'ils concernent les personnes ou le fret. Le « Grand Paris », dont la CFDT regrette qu'il ne soit qu'un projet de développement économique, réducteur par rapport à ses ambitions d'origine, ne saurait résoudre les problèmes des transports quotidiens, et risque même de les accroître, son coût élevé obérant les possibilités d'engager des travaux d'amélioration de l'existant. Le projet structurant pour notre région, dans une économie mondialisée, doit être conçu au-delà de ses limites, vers et pour les habitants du grand bassin parisien.